



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement 601-53
Premier projet de règlement 601-54

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Premier projet de règlement 601-53 amendant le règlement de zonage no 601, tel qu'amendé (Reconnaissance de droits acquis pour les bâtiments principaux et accessoires construits avant 1991)

Premier projet de règlement 601-54 amendant le règlement de zonage no 601, tel qu'amendé (Ajout d'usages commerciaux de classe C3 (commerce artériel) et C4 (lourd) dans la zone C-246 - Intersection Curé-Labelle et Lac-Écho)

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les premiers projets de règlements suivants :

➤ **Premier projet de règlement numéro 601-53**

Ce règlement vise à ajouter une disposition concernant la reconnaissance de droits acquis pour les bâtiments principaux et accessoires construits avant 1991.

➤ **Premier projet de règlement numéro 601-54**

Ce règlement vise à autoriser certains usages commerciaux des classes d'usages « C3 (commerce artériel) » et « C4 (Lourd) » dans la zone C-246 et y prescrire les normes correspondantes;

Ces règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 30 avril 2018 à 19 h, à l'hôtel de ville**, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle, à Prévost. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur les projets et les conséquences de leur adoption seront données et tous les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces premiers projets de règlements à l'hôtel de ville de Prévost, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières de bureau.



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement 601-53
Premier projet de règlement 601-54

DONNÉ À PRÉVOST, CE 19^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
guillaume.laurin-taillefer@ville.prevost.qc.ca
Tel. (450) 224-8888, poste 6227
Fax.(450) 224-8323